

Du 20/08/2018 au 11/11/2018

Jusqu'à 100€ de prise en charge des frais de résiliation de votre ancien Fournisseur d'Accès Internet

Conditions de l'offre

Offre valable du 20/08/2018 au 11/11/2018 pour toute souscription d'une offre grand public Bbox, Bbox Fit, Bbox Must, Bbox Ultym, Bbox en zone non dégroupée ou d'une offre Bbox Pro ADSL ou Bbox Miami Pro ADSL, VDSL ou Fibre. Remboursement par virement dans la limite de 100€ TTC dans un délai de 8 semaines maximum à compter de la date de réception de votre demande complète et conforme. Offre réservée à toute personne résidant en France métropolitaine (Corse incluse) pour toute 1ère souscription et dont le Fournisseur d'accès internet précédent est différent de Bouygues Telecom. Toute demande incomplète, illisible ou raturée ne sera pas prise en compte. Timbre de la demande non remboursé. Offre limitée à un remboursement par numéro de téléphone et par ligne souscrite, sous réserve d'être encore client au moment du remboursement et d'être à jour des paiements.

Participation par Internet

Simple, rapide et fiable, participez via Internet

Participez en vous connectant sur :

<https://www.offres-de-remboursement-bouygues-telecom.com/AY63>

ou en flashant le QR Code ci-contre



Participation Courrier

Modalité de participation

Compléter ce coupon-réponse et le retourner obligatoirement accompagné des pièces suivantes :

1/ Une copie de la première facture émise par Bouygues Telecom pour votre offre Bbox éligible souscrite entre le 20/08/2018 et le 11/11/2018, sur laquelle apparaît le numéro de téléphone de la ligne fixe.

2/ Une copie de la totalité des pages de la dernière facture émise par votre précédent FAI, mentionnant les frais à prendre en charge (frais de résiliation de l'accès et mois d'abonnement restant dus si vous étiez engagé(e)) ainsi que la date de résiliation.

3/ Votre RIB comportant les codes IBAN et BIC

Toutes les pièces justificatives sont obligatoires pour la participation et doivent être envoyées en une seule fois et dans la même enveloppe. Toute demande incomplète, illisible ou raturée ne sera pas prise en compte.

Renvoyez le tout sous enveloppe suffisamment affranchie avant le 11/02/2019 à l'adresse suivante :

AY63 - ODR 100€ résiliation FAI
Sogec Gestion - 91973 Courtaboeuf cedex

COORDONNÉES

(tous les champs sont obligatoires)

Date de résiliation communiquée par votre ancien fournisseur d'accès Internet : / /

NOM DU TITULAIRE de l'ancien fournisseur d'accès internet

MME MLLE M.

NOM PRÉNOM

Raison sociale
(à remplir par les Professionnels exclusivement)

Date de souscription à l'offre Bbox : / /

Montant des frais facturés par votre ancien Fournisseur d'accès Internet : €TTC

COORDONNÉES DU TITULAIRE DE L'OFFRE BBOX

MME MLLE M.

NOM PRÉNOM

Raison sociale
(à remplir par les Professionnels exclusivement)

Adresse

Code postal Ville

N° de téléphone fixe

N° de mobile

Les données que vous nous fournissez sont enregistrées dans un fichier informatisé et sont traitées par Bouygues Telecom pour l'exécution de votre offre de remboursement, pour effectuer des enquêtes de satisfaction et dans les conditions visées par notre [Politique de Confidentialité](#). Elles sont conservées pour la durée d'exécution de votre contrat et/ou pour la durée nécessaire à la finalité des traitements auxquels vous avez consenti. Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, suppression et d'opposition aux traitements des données vous concernant en écrivant à Bouygues Telecom, Service Informatique et Libertés, 13/15 avenue du Maréchal Juin, 92360 Meudon la Forêt, ou par mail : informatiqueetlibertes@bouyguestelecom.fr. Vous pouvez par ailleurs vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique de la part de sociétés tierces sur le site www.bloctel.gouv.fr

Renseignements et suivi de la demande

Pour suivre l'état d'avancement de votre dossier et pour tout renseignement :

- Connectez-vous sur www.offres-de-remboursement-bouygues-telecom.com
- Appelez le 01 70 56 59 18 (du lundi au samedi de 8h à 20h) prix d'un appel national non surtaxé.

Date limite de réclamation : 11/04/2019

Vous serez averti par SMS de votre remboursement.